

## Participation Financière du District Bouliste des Alpes 04/05 Aux Championnats Régionaux & Championnats de France

Validée au Comité Directeur du 14 Juin 2023

\*\*\*\*\*

La "politique" du District est d'attribuer une indemnité partielle pour les frais engagés lors de Championnats Régionaux ou Championnats de France. Celle-ci vient en complément de celles versées par l'A. S. & par la Ligue pour les Nationaux sauf Quadrette M3 M4 .

Un éventuel reste à charge pour le(s) joueur(s) - joueuse(s) est possible.

### Montant de l'indemnité

Elle est calculée en fonction de l'heure du début et de l'heure de fin (partie perdue) de la compétition, ainsi que du délai de route pour rejoindre le lieu du Siège de l' A. S. (au plus tard 22H00).

La 3ème (Double), 4ème (Triple), ou la 5ème personne (Quadrette) de l'équipe n'est pas prise en compte.

Pour les Régionaux (Simple, Double, Triple) et le National (Quadrette) les indemnités kilométriques sont basées sur l'utilisation d'un seul véhicule par équipe quelle que soit la composition ; le point de départ étant le lieu du Siège de l'A. S.

Base de remboursement District Bouliste	Régional	France	France
	Simple, Double, Triple, Vétérans	Quadrette M3 M4	Simple, Double, Triple, Vétérans
Indemnité kilométrique	0,20€/Km (A/R)	0,30€ /km A/R	Néant
Péage	50% des frais	50% des frais	50% des frais
Hébergement	25€ (Pt Dej. compris) /nuitée/joueur	Forfait 40€ /joueur et par jour	Forfait 40€ /joueur et par jour
Repas	10€ / joueur		
<b>AS 3/4 REGIONAL : Forfait 300€ INTER-REGIONAL : Forfait 150€</b>			

Base de remboursement Ligue	Régional	France	France
	Simple, Double, Triple, Vétérans	Quadrette M3 M4	Simple, Double, Triple, Vétérans
Indemnité kilométrique	Néant	Néant	0,30€ /km A/R
Péage	Néant	Néant	Néant
Hébergement	Néant	Néant	Forfait 40€/joueur
Repas	Néant	Néant	

### Les conditions pour bénéficier de cette indemnité :

\*Un "état de frais" à compléter avec soins et précisions par chaque joueur(se) (Simple) et un par équipe (Double, Triple, Quadrette) et joindre les copies des justificatifs.

**\* Cet état doit être remis au Président(e) de l'A. S. pour le visa**

\* L'adresser au District Bouliste des Alpes 04/05 (chez Jean Pierre EYRAUD, 3 Place de la patinoire Pont du Fossé 05260 St JEAN St NICOLAS) dans les **20 jours au maximum du retour de la compétition.**

\* Le paiement sera versé à l'A. S.